

REGLEMENT de COURSE de l'ORGANISATION

1/ La Municipalité organise une course pédestre, **Course Nature « la 83430 »** ouverte aux féminines et masculins licenciés ou non, de cadet (âgé de 16 ans dans l'année) à vétéran, sur un circuit de 6km ou sur un circuit de 16 km dits « piquants » car plus exigeant, le dimanche 20 novembre 2022 à 10h.

2/ Le départ et l'arrivée auront lieu sur la Place des Résistants, selon les conditions météorologiques l'arrivée sera déplacée à la salle Marc Baron.

3/ Inscriptions - Retrait des dossards :

En ligne : **www.chronosports.fr**, avec paiement par carte bancaire.

Par courrier, Hôtel de ville - place des Résistants - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Droits d'engagement de 6 km : 12€ - 16 km : 15 €. 15 et 20 € le jour de la course.

Le nombre total de participants est limité à 300 avec un lot à chaque concurrent.

La participation à l'épreuve de course pédestre nécessite la photocopie conservée par l'organisation de :

- Pour les licenciés : **une licence sportive** FFA ou FFTRI ou d'un pass'running, en cours de validité.
- Pour les non licenciés : **un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive de la course pédestre **en compétition** datant de moins d'un an.

Retrait des dossards le jour de la course au stand spécifique.

Les dossards, fournis par l'organisateur, sont obligatoires et à fixer sur la poitrine numéro en évidence (épingles non fournies).

Vestiaire possible sous le Kiosque à musique surveillé mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol. Possibilité de douches à l'arrivée. Parking gratuit sur le stade Louis Clément au village.

4/ Assurances : Les organisateurs sont couverts par une Responsabilité Civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est recommandé aux non licenciés de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout incident physiologique immédiat ou futur.

5/ Classement – Récompenses

Un classement individuel sera établi, avec un classement général et par catégorie pour chaque format de course. Les 1^{ers} non licenciés F et H au classement général de chaque format seront parmi les récompensés.

Les 3 premiers au classement général, les premiers de cadet à Vétérans, féminines et masculins, sans cumul, seront récompensés.

L'organisation récompense aussi les 1^{ers} Militaires F et H et les 1^{ers} Mandréens F et H ainsi que le 1^{er} club sur les 16 KM piquants et le club le plus représenté.

Les récompenses ne seront données qu'aux participants présents lors du podium.

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de l'épreuve dans le cadre de sa promotion.

Toute réclamation devra être faite en Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer.

6/ Parcours - Encadrement : le Code de la Route doit être respecté, l'épreuve a lieu sur route ouverte et majoritairement sur chemin. L'itinéraire sera fléché et la circulation des participants sera assurée par la Police Municipale et des signaleurs bénévoles.

Le Service Médical sera assuré par des secouristes, une infirmière et 2 médecins dont un à moto.

Les juges de parcours et les médecins pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

7/ Ravitaillements :

- Au départ : 1 poste de ravitaillement en eau

- A l'arrivée : 1 poste de ravitaillement en eau, liquide et solide.

- Sur le parcours : 3 postes de ravitaillement en eau (1 sur le 6KM et 3 sur le 16km piquants)

8/L'Environnement doit être respecté, ne jetez pas vos déchets n'importe où sur le parcours !